

CABINET INFIRMIER

nom

adresse

tel

mail

Docteur,

De nouvelles dispositions de la NGAP des infirmiers ont vu le jour avec l'avenant 6. Notamment en ce qui concerne les DI et la prise en charge globale des personnes âgées dépendantes.

Elles n'existeront plus d'ici quelques années, mais ce changement se fait par étapes :

1/01/2020, tous les patients dépendants âgés de 90 ans et plus.

1/01/2021, tous les patients dépendants âgés de 80 ans et plus.

1/01/2022, tous les patients dépendants âgés de 78 ans et plus.

1/01/2023, tous les patients dépendants.

Nous sommes désormais dans l'obligation d'effectuer un BSI : Bilan de Soins Infirmiers , sur le portail Ameli Pro, et ce, de façon ANNUELLE (et plus si changement, non rémunéré). Vous recevrez un extrait pdf par mail sur messagerie sécurisée mssanté. Si vous ne répondez pas sous 5 jours, le forfait BSI est accepté (BSA, BSB ou BSC au lieu des traditionnels AIS3)

Nous attirons votre attention sur le fait que le remplissage de ce BSI en ligne prend environ 1h30 minimum pour une personne agile et alerte en informatique, il n'est donc pas aisé pour nous de remplir ces documents qui sont très fastidieux.

En ce qui vous concerne, vous les médecins, les IDELs ont besoin désormais, en lieu et place de nous signer la DSI, que vous nous fournissiez une ordonnance de « soins infirmiers pour BSI valable un an, dimanche et jours fériés inclus » à date de renouvellement.

Pour Me ... ; merci de nous fournir une ordonnance datée au

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question relative à ce sujet.

Merci d'avance de votre compréhension.

Cordialement,

signature